

## Auvergne-Rhône-Alpes

# L'offre ADEME pour la transition écologique des entreprises

### Des moyens dédiés aux TPE/PME, ETI et grands groupes

*La transition écologique, une opportunité  
d'innovation, de compétitivité et d'adaptation aux attentes des marchés et des citoyens.*

Ce communiqué liste les outils et dispositifs portés par l'ADEME, Agence de la transition écologique, et ses partenaires pour accompagner les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes dans leur trajectoire vers la neutralité carbone et l'économie circulaire. Le document fait l'objet d'actualisations régulières téléchargeables sur : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/>

### **Vous souhaitez vous informer, vous inspirer et former vos équipes**

---

L'ADEME met à votre disposition :

- Son expertise via des guides pratiques, des études, des retours d'expériences sur [librairie.ademe.fr](http://librairie.ademe.fr) ;
- Des lettres et magazines, auxquels vous abonner et disponibles sur [infos.ademe.fr](http://infos.ademe.fr) ;
- Des parcours de formation qui intègrent des modalités d'apprentissage distancielles et présentielles, sur [formations.ademe.fr](http://formations.ademe.fr) .

### **Vous souhaitez connaître et réduire l'impact environnemental de votre entreprise**

---

- **Le « Diag Eco-Flux », outil de diagnostic des économies d'eau, énergie, matières et déchets**

Cet accompagnement premium personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés. Effectué en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables avec un retour sur investissement inférieur à un an.

- Coût : 2 000 € HT (20-49 salariés) et 3 000 € HT (50-250 salariés)
- S'inscrire facilement : <http://diagecoflux.bpifrance.fr/>

Pour les **entreprises de moins de 20 salariés**, une prestation équivalente est mise en oeuvre par les réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/ci/environnement>
- <https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/gerer/environnement>

- **Prêt vert ADEME-Bpifrance**

Pour favoriser les actions préconisées par le « Diag Eco-Flux » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce prêt vert, garanti et bonifié, finance les investissements de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés (économie circulaire, performance énergétique des sites, mobilité « zéro carbone » des salariés et des marchandises, innovation des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommations d'énergie).

- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €.

- Durée : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

- **Le prêt « Economie d'énergie » par Bpifrance**

Garanti et bonifié grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) portés par le Ministère de l'écologie, il s'adresse aux PME de plus de trois ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux CEE des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux.

- Montant de 10 000 € à 500 000 €.

- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

### La Communauté du Coq Vert



Vous êtes une *TPE, PME, ETI engagées pour le climat* et vous souhaitez rejoindre une **communauté d'acteurs locaux** engagés dans la transition écologique qui pourra vous faire bénéficier d'échanges et de partages des bonnes pratiques, d'un accès à des formations privilégiées liées à la transition environnementale et énergétique et d'une mise en visibilité de votre démarche écologique et un appui opérationnel dans votre communication, la Communauté du Coq Vert est pour vous.

Venez partager votre expérience avec des entrepreneurs locaux et bénéficier de celle **d'entrepreneurs éclaireurs** afin d'accélérer et **valoriser la transition environnementale et énergétique de votre entreprise**. Rejoignez la Communauté d'acteurs entrepreneurs du Coq Vert pour laquelle Bpifrance, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique ont joint leurs expertises.

Pour vous inscrire et bénéficier de l'espace digital dédié :

[https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM\\_OP=login&ERROR\\_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/ccv](https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/ccv)

### Autres dispositifs

Le **Plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME** présente d'autres outils consultables (Réseau d'entrepreneurs engagés le climat, Climatomètre, 2<sup>ème</sup> promotion de l'accélération TE, volontaire territorial en entreprise, etc.)

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020.06.05\\_dp\\_plantpepme\\_projet-vf.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020.06.05_dp_plantpepme_projet-vf.pdf)

### Rénovation énergétique et énergies renouvelables thermiques des bâtiments tertiaires

D'octobre 2020 à fin 2021, pour les TPE/PME, un Crédit d'impôt de 30%, plafonné à 25 000 €, concerne la rénovation énergétique et les installations d'énergies renouvelables des bâtiments tertiaires.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>.



## Vous souhaitez investir dans la décarbonation de votre activité

Découvrez le parcours « Décarbonation » (conseils, ressources, retours d'expériences...) à votre disposition sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>, ainsi que les dispositifs suivants qui soutiennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel.



### • **EXPEDITE : expérimentations méthodologiques pour la décarbonation de l'industrie**

Sur la trajectoire « neutralité carbone 2050 », l'initiative EXPEDITE vise à formaliser des méthodologies d'accompagnement des industriels pour leur trajectoire bas-carbone.

Candidatez pour développer et tester, en conditions réelles avec l'industrie, 4 EXPERimentations favorisant la Décarbonation de l'Industrie et sa Transition Energétique

1. Définition de trajectoires d'investissements bas carbone (~15 groupes ind/ multi-sites)
2. Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone (40 à 80 sites industriels)
3. Audit d'effacement de la consommation électrique (~19 sites industriels)
4. Audit stratégique d'approvisionnement en énergies décarbonées (~15 acteurs industriels)

Trois dates de clôture : 27 octobre 2021, 26 janvier & 13 avril 2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211006/expedite2021-192>

### • **Le « Diag Décarbon'Action » ADEME-Bpifrance**, en collaboration avec l'Association Bilan Carbone

Cet accompagnement propose aux entreprises de moins de 500 salariés, de tous secteurs d'activité, via l'intervention d'un consultant-expert, de réaliser un premier bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), **puis d'élaborer** d'un plan d'actions sur-mesure et de réaliser leurs premières actions, en associant leurs collaborateurs et leurs clients et fournisseurs.

Reste à charge pour l'entreprise : 4000 € HT (< 250 salariés) / 6 000 € HT (250 à 499 salariés).

Inscriptions sur <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

### • **Investissements d'efficacité énergétique dans l'industrie (procédés et utilités)**, selon le montant du projet :

- Pour les **projets inférieurs à 3 millions d'euros**, un processus de demande de subvention simplifié passe par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). La liste des opérations éligibles et les modalités de soutien sont disponibles sur le lien suivant <https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>.

Ce guichet ouvert en continu se clôturera le **31 décembre 2022**.

L'aide s'adresse aux entreprises industrielles qui réalisent un investissement inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des 21 catégories appartenant aux 3 grandes familles suivantes :

1. Matériels de récupération de force ou de chaleur (10 catégories de biens ou systèmes) ;
2. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations (5 catégories de systèmes) ;
3. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles (6 catégories).

- Pour les **projets d'investissements supérieurs à 3 M€** : l'appel à projet DECARB IND soutient les investissements permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des sites industriels, sous la forme de subventions.

Exemples :

- Remplacement ou mise en place d'un process industriel ou d'une utilité par un équipement/technologie énergétiquement plus performant
- Electrification d'un équipement
- Mise en place d'équipements de récupération de chaleur avec valorisation sur le même équipement ou par production d'électricité

AAP clôturé le 14 octobre 2021

- **Investissement pour la production de chaleur-biomasse, deux dispositifs selon la puissance de l'installation :**

- Pour une production de chaleur comprise entre 1 200 et 12 000 MWh/an, les projets de chaudières biomasse sont soutenus par le Fonds Chaleur « Installation de production de chaleur biomasse/bois » (aide à l'investissement).

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/installation-production-chaleur-biomasse-bois>

- Pour une production de chaleur supérieure à 12 000 MWh/an : **Appel à projets BCIAT 2021 « Biomasse Energie et Entreprises »**. Afin de soutenir la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudières biomasse, il prévoit une aide à l'investissement et, en supplément pour les industries, un mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés en substitution d'énergies fossiles.

Exemples :

- *Conversion d'une chaufferie fioul ou gaz naturel au bois-énergie*
- [54 exemples d'installation biomasse en entreprise](#)

AAP clôturé le 14 octobre 2021

## **Vous souhaitez investir dans le développement de l'hydrogène vert**

---

- **Ecosystèmes territoriaux hydrogène**

Cet appel à projet aide sous forme de subventions des investissements qui associent les infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et divers usages de l'hydrogène (industriels, mobilité, applications stationnaires d'alimentation électriques).

AAP clôturé le 14 septembre 2021

- **Appel à projets Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène (Programme des Investissements d'Avenir)**

Cet appel à projet soutient sous forme d'avances remboursables et de subventions des travaux d'innovation améliorant les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. Quatre types de projets sont soutenus : briques technologiques, composants et systèmes innovants / pilotes industriels et réseaux pour fourniture temporaire ou localisée d'énergie/ nouveaux véhicules / grands démonstrateurs d'électrolyse d'une puissance supérieure à 20 MW.

Appel à projets ouvert au fil de l'eau jusqu'au **31 décembre 2022**.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

## Vous souhaitez investir pour des transports durables

---

- **Appel à projet AURATRANS**

En partenariat avec le pôle de compétitivité CARA, l'ADEME lance l'AAP AURATRANS pour soutenir les études et les investissements de technologies ou de solutions organisationnelles nouvelles dans le secteur du transport. La finalité du dispositif est d'améliorer l'efficacité énergétique et d'intégrer des énergies renouvelables dans les transports de marchandises et de voyageurs, individuels ou collectifs.

Echéance le **14 janvier 2022**.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211015/auratrans2022-3>

### Objectif CO2, un dispositif financé par le programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Objectif CO2 est un programme dédié aux transporteurs routiers de marchandises ou de voyageurs, ou encore aux entreprises disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre ; il permet de réduire durablement la consommation de carburant et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées.

N'hésitez pas à :

- consulter la liste des professionnels déjà engagés, sur <https://www.objectifco2.fr/> ,
- contacter les animateurs du dispositif : <https://www.objectifco2.fr/index/index#contact> .

## Vous souhaitez investir pour l'économie circulaire

---



- **Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation**

Ce dispositif permet de financer les équipements en vue d'assurer la collecte préservante, la remise en état ou la réparation d'objets/matériaux en vue de leur réemploi/réutilisation.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation des modalités et dépôt sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation>

- **Aide pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastique à usage unique**

Ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables ainsi que les investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation des modalités et dépôt sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a>

- **Appel à projets national ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques**

Deux types d'investissements sont soutenus via cet AAP :

- **ORPLAST Intégration** : adaptation des systèmes productifs permettant l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) dans les **entreprises plasturgistes** qui transforment la matière première en produits. Les études de faisabilité et les investissements sont éligibles.
- **ORPLAST Régénération** : investissements de recyclage/régénération des plastiques.

Exemples :

- Investissements dans des outillages ou des lignes d'injection adaptées à l'incorporation de MPR dans les produits plastiques
- Etudes de faisabilité, arrêts de ligne, dépenses d'essais réalisés en interne ou par un prestataire

Prochaines relèves des dossiers : 1<sup>er</sup> décembre 2021, 1<sup>er</sup> avril, **15 septembre 2022**

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

**En savoir plus** : découvrez l'ensemble des soutiens de l'ADEME aux acteurs de la filière Plastiques :

<https://librairie.ademe.fr/aides-financieres/4427-acteurs-de-la-filiere-plastique-beneficiez-des-aides-de-l-ademe.html>

- **Déploiement du tri sélectif hors foyer**

Ce dispositif soutient les projets d'équipements de tri ou collecte des déchets dans les espaces publics gérés par des opérateurs publics ou privés et dans les ERP ainsi que la signalétique de communication et de formation à destination du public et des équipes de collecte et tri.

Prochaines dates de relève des dossiers : 1er juin, 1er sept., 1er déc. 2021, 1er avril, **30 juin 2022**

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/deploiement-tri-selectif-hors-foyer>

- **Appel à projets régional AURADECHET : création et modernisation des centres de tri / déchèteries professionnelles / installations de recyclage et de valorisation de déchets**

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics ou privés qui investissent dans des équipements et solutions exemplaires pour la création, l'extension ou la modernisation d'un centre de tri de déchets, d'une déchèterie professionnelle ou d'une installation de recyclage ou valorisation de déchets.

Cet AAP soutient les investissements dans la création ou modernisation d'installations :

- de tri des emballages ménagers et papiers graphiques
- de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE)
- de tri et de préparation des déchets du BTP en privilégiant la collecte sur les chantiers qui respectent les exigences du « tri 7 flux »
- des déchèteries professionnelles
- des unités de valorisation / recyclage des déchets

Echéance le **14 janvier 2022**.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211019/auradechet2022-6>

- **Appel à projets régional AURABIODEC : collecte, tri et valorisation des biodéchets**

Cet appel à projet vise à accélérer la généralisation du tri à la source des biodéchets, diminuer les quantités de déchets admis en installations de stockage et augmenter le taux de valorisation.

- Pour les opérateurs privés collecteurs de biodéchets :
  - Déemballage et déconditionnement
  - Plateforme de compostage accueillant des déchets alimentaires
  - Equipement pour la collecte des biodéchets des professionnels par mobilité douce.
- Pour les entreprises productrices de moins de 10 t/an de biodéchets :
  - Equipement de prétraitement/ traitement en établissement

Echéance le **14 janvier 2022**.

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211020/aurabiodec2021-196>

- **Aide aux installations de méthanisation**

L'ADEME soutient les projets de méthanisation portés par les entreprises (secteur agricole, agroalimentaire ou autres), permettant de produire une énergie renouvelable à partir de déchets et de valoriser les matières organiques résiduelles par retour au sol.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

- **Aide aux équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux : « Banaliseurs DASRI »**

Le dispositif soutient l'acquisition et l'installation in situ ou ex situ d'appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

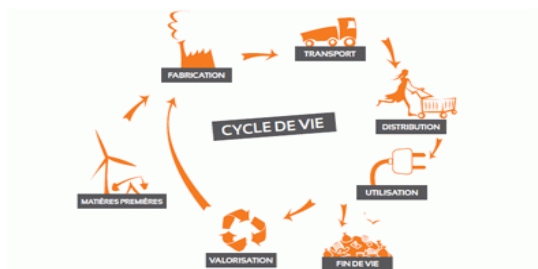
Instruction au fil de l'eau, en coordination ADEME-DREAL

Prochaine et dernière relève des projets le **1<sup>er</sup> mars 2022**

Consultation et dépôt de candidature sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-equipements-desinfection-dechets-dactivites-soins-a-risques>

- **Pack Eco-Conception**



L'objectif de cette offre est de favoriser et d'accélérer la production durable et la mise sur le marché de produits, biens, services éco-conçus, à haute performance environnementale.

- [Aides aux PME pour des démarches de découverte de l'éco-conception et la certification environnementale, via le dispositif TREMPLIN PME](#)

Examen des dossiers au fil de l'eau ; se reporter à la section Tremplin du communiqué.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

- Aides aux démarches approfondies d'éco-conception des produits et des services

L'ADEME accompagne ici tous les secteurs d'activité à réaliser des diagnostics d'éco-conception ou des études de mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception, en privilégiant notamment trois programmes pour massifier et favoriser une production à haute performance environnementale dans trois domaines à forts enjeux environnementaux :

- ECO.NUM pour le numérique,
- GREEN GO pour l'alimentation,
- MODE DURABLE pour le textile.

Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-decoconception-visant-a-ameliorer-performance-environnementale-produits>

- Aide aux investissements d'éco-conception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (tous secteurs)

Sont ciblés par ce dispositif les investissements non éligibles à d'autres aides ADEME.

La demande d'aide doit s'appuyer sur un diagnostic préalable des produits/services concernés (de type ACV), qui aura permis d'identifier les impacts environnementaux des produits/services sur leur cycle de vie et d'élaborer et chiffrer le plan d'action visant à réduire significativement les impacts les plus importants.

Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.

Consultation et dépôt de candidature sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits>

- Pour en savoir plus

- Consulter la plaquette [Pack Eco-conception](#)
- Découvrez sur Youtube la mini web-série en trois épisodes illustratifs des démarches de trois entreprises engagées dans l'éco-conception :  
Ep#1 BEABA (01) : <https://www.youtube.com/watch?v=2LulpmQqrXA>  
Ep#2 SAINT JEAN (26) : [https://www.youtube.com/watch?v=oR\\_OgSOgYXY](https://www.youtube.com/watch?v=oR_OgSOgYXY)  
Ep#3 BESSON Chaussures (63) : <https://www.youtube.com/watch?v=YAWHQ5od8S8>
- Consultez le site du [Pôle Eco-conception](#), centre de ressources sur le sujet.



## Vous souhaitez investir dans la transition écologique en tant que PME

### • TREMPLIN pour la transition écologique des PME

Avec 2000 dossiers déposés, la première version de Tremplin PME, prévue pour se terminer fin Juin, a atteint son objectif. Une seconde version du dispositif est désormais déployée pour accompagner les TPE-PME sur un périmètre d'améliorations environnementales redéfini et pour financer, sur la base de forfaits clairement définis, plus d'une trentaine d'actions-types, études et investissements matériels.

#### Exemples :

- Lutte contre le changement climatique : bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES), élaboration ou évaluation d'une stratégie de réduction des GES ...
- Investissements de chaleur/froid renouvelable pour les bâtiments industriels ou agricoles : chaudière biomasse (< 1200 MWh/an), PAC solarothermique, géothermie ...
- Eco-conception et labélisations : affichage environnemental, préparation à l'Ecolabel Européen de produits/services, ou au Label numérique responsable ...
- Economie circulaire et gestion des déchets : bilan matières, composteurs pour biodéchets, achat d'emballages/contenants réemployables (substitution plastique à usage unique) ...

Echéance : 31 décembre 2021

Consultation des modalités et dépôt de candidature :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

### • Fonds Tourisme Durable (FTD)

#### • Transition écologique des restaurateurs et hébergeurs

Ce dispositif à destination des TPE/PME des acteurs de la restauration et de l'hébergement touristique en secteur rural, est exclusivement **porté par des opérateurs-partenaires sélectionnés par l'ADEME**. Un diagnostic Tourisme Durable, réalisé par le partenaire, ouvre droit pour l'entreprise à des aides forfaitaires visant à réduire leurs consommations de ressources et maîtriser leurs coûts (énergie, eau, déchets...).

Consultation des différentes modalités sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>

#### • Appel à projets Slow Tourisme

Le dispositif soutient les acteurs de la filière dans la conception d'une offre de services répondant aux quatre piliers constitutifs du slow tourisme :

- favoriser l'expérience du touriste selon les principes de sobriété ;
- porter attention à la gestion du temps ;
- avoir recours à toutes les formes d'écomobilité ;
- impliquer l'ensemble des acteurs dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels .



L'AAP s'adresse à tout acteurs, privé ou public, exerçant une activité économique et assimilé à une PME, pour des projets localisés sur une commune éligible au FTD et d'une durée maximale de 18 mois.

AAP clôturé le 1<sup>er</sup> oct. 2021.

## Vos contacts ADEME en Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Contact	Thématiques – Expertises – Départements
<b>Eliot MAGNIN</b> 04 73 31 52 84 - <a href="mailto:eliot.magnin@ademe.fr">eliot.magnin@ademe.fr</a>	Décarbonation de l'industrie
<b>Olivier GILLET</b> 04 72 83 84 50 - <a href="mailto:olivier.gillet@ademe.fr">olivier.gillet@ademe.fr</a>	Energie en entreprises (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74) Hydrogène dans l'industrie
<b>Pierre LAURENT</b> 04 73 31 52 94 - <a href="mailto:pierre.laurent@ademe.fr">pierre.laurent@ademe.fr</a>	Energie en entreprises (dépts 03, 15, 42, 43, 63) Méthanisation (dépts 03, 15, 42, 43, 63)
<b>Jacques WIART</b> 04 72 83 46 09 - <a href="mailto:jacques.wiart@ademe.fr">jacques.wiart@ademe.fr</a>	Méthanisation (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
<b>Nelly LAFAYE</b> 04 73 31 52 90 - <a href="mailto:nelly.lafaye@ademe.fr">nelly.lafaye@ademe.fr</a>	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (dépts 03, 15, 42, 43, 63)
<i>En cours de recrutement</i>	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
<b>Eric GASPARD</b> 03 88 15 58 92 - <a href="mailto:eric.gaspard@ademe.fr">eric.gaspard@ademe.fr</a>	Ecosystèmes territoriaux Hydrogène
<b>Sybille MEJIA</b> 04 72 83 09 36 - <a href="mailto:sybille.mejia@ademe.fr">sybille.mejia@ademe.fr</a>	Tremplin pour la transition écologique des PME Tourisme durable Agriculture durable (Bon diagnostic Carbone) Réduction, réemploi, substitution des emballages
<b>Jessica OTRELO DO REGO</b> 04 72 83 46 21 - <a href="mailto:jessica.otreلودorego@ademe.fr">jessica.otreلودorego@ademe.fr</a>	Eco-innovation Eco-conception Economie de la fonctionnalité
<b>Claire SAUGUES</b> 04 73 31 52 91 - <a href="mailto:claire.saugues@ademe.fr">claire.saugues@ademe.fr</a>	Tri, collecte et valorisation des Biodéchets Réemploi, réparation, réutilisation (hors substitution des emballages)
<b>Coralie BELICARD</b> 04 72 83 09 33 - <a href="mailto:coralie.belicard@ademe.fr">coralie.belicard@ademe.fr</a>	Tri des déchets - Déchèteries professionnelles Filière BTP
<b>Léonard BONIFACE</b> 04 72 83 46 08 - <a href="mailto:leonard.boniface@ademe.fr">leonard.boniface@ademe.fr</a>	Valorisation industrielle des déchets / Intégration de matières premières recyclées / CSR Filière Plastiques



Retrouvez l'ensemble des aides et appels à projets de l'ADEME sur [agirpourlatransition.ademe.fr](https://agirpourlatransition.ademe.fr)

### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



[@ademe](https://twitter.com/ademe)